

Mettre à jour son Document Unique en prenant en compte les risques liés à la COVID et aux RPS



Objectif

Rappeler les obligations réglementaires et identifier les risques liés à la PRP en général, les RPS et la COVID. Formaliser ces risques dans son Document Unique.

Modalité pédagogique —

CLASSE VIRTUELLE

— EN RÉSUMÉ

La formation "Mise à jour du Document unique" se destine aux Directeurs d'entreprise, Responsables Prévention et Responsables Qualité qui souhaitent mettre à jour le Document unique dans un contexte sanitaire qui évolue et qui fait apparaître de nouvelles situations à risques. À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de maîtriser les outils et méthodes d'évaluation des risques à appliquer pour compléter et actualiser le DUERP, en tenant compte des risques liés à la COVID et aux RPS, et en étant adéquat avec le cadre réglementaire.

— PÉDAGOGIE

- Apports théoriques.
- Études de cas.
- Réflexion en groupe : échanges.
- Outils INRS

FORMATION



Qualifiante

— 2x2 heures

soit 0,5 jour de formation

Référence —

DU_COVID/RPS

PRÉREQUIS

Aucun.

PUBLIC

Directeurs d'entreprise, Responsables Prévention et Responsables Qualité.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

2 séances de 2 heures en visioconférence avec travaux d'intersession de 3 heures entre les deux séances pour mettre à jour son Document Unique.

ORGANISATION

De 3 à 7 stagiaires.

INTERVENANTS

Formateur senior en prévention des risques professionnels.

Le programme

Séance 1 : COVID 19 et DUERP

— 2h

1 Les normes juridiques en vigueur

- Concernant le DUERP et la Prévention des Risques Professionnels en général.
- Concernant les risques biologiques et la COVID 19 en particulier.

2 Formalisation dans le DUERP

- Comment aborder le DUERP :
 - Mise en place d'un référentiel de situations de travail sources pour ce risque particulier.
 - Analyser et comprendre les expositions à ce risque particulier.
 - Estimer le niveau de risque initial en fonction de la fréquence, de la durée d'exposition et du niveau de gravité.
 - Calculer le niveau de risque résiduel en incluant dans la formule un coefficient de pondération.
- Le plan d'action du DUERP :
 - Définir les mesures de prévention, de protection collective, individuelles et les inscrire dans le plan d'action.
 - Mise en place de ces mesures et évaluation.

*Travaux pédagogiques individuels (3h) à prévoir entre les deux ateliers en autonomie :
— Préparation du DUERP*

Séance 2 : RPS et DUERP

— 2h

1 Retour sur les travaux réalisés entre les deux ateliers par la structure en autonomie

- Difficultés rencontrées.
- Ajustements si nécessaires.

2 Mieux connaître les RPS

- Les RPS qu'est-ce que c'est ?
- Les facteurs de risques.
- Les atteintes à la santé possibles.

3 Les normes juridiques en vigueur

4 Formalisation dans le DUERP

- Comment aborder le DUERP :
 - Mise en place d'un référentiel de situations de travail sources pour ce risque particulier.
 - Analyser et comprendre les expositions à ce risque particulier.

- Estimer le niveau de risque initial en fonction de la fréquence, de la durée d'exposition et du niveau de gravité.
- Calculer le niveau de risque résiduel en incluant dans la formule un coefficient de pondération.
- Le plan d'action du DUERP :
 - Définir les mesures de prévention, de protection collective, individuelles et les inscrire dans le plan d'action.
 - Mise en place de ces mesures et évaluation.